

منشور إعلامي

قطاع المستشفيات

- قرار سحب

* Par Décision du Ministère de la Santé du 24/05/2023 ;

Les lots de la spécialité pharmaceutique suivante sont retirés du marché :

Code Produit	Libellé Produit	Lots à retirer	Laboratoires	Motif
353406	STIGMINE 0.5mg/Ml Sol.Inj. Bt 6/1ml	2N022A 2N023A	STERIPHARM	« Rappel volontaire et par mesure de sécurité à la suite de la détection d'une impureté inconnue lors d'un contrôle effectué à postériori »

Le retrait du commerce de ces lots doit se faire immédiatement et sans délai.

Le retour à la PCT doit se faire dans un délai ne dépassant pas les 45 jours à partir de la date de la présente circulaire.

عن الرئيس المدير العام
للصيدلية المركزية التونسية

Pharmacie Centrale de Tunisie
Mme JAZIRA Souissi Kamilia
Pharmacien Responsable Technique